

42 500 défaillances d'entreprises en France en 2022 dont 4 434 en restauration

Avec 42 500 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de défaillances accuse une hausse exceptionnelle de près de 50 % par rapport à 2021. Le nombre global de procédures reste toutefois inférieur de 10 000 par rapport aux niveaux de 2019. Si le retour aux normes d'avant Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère de manière alarmante pour les PME dont plus de 3200 ont défailli en 2022 avec le tiers sur le seul 4^e trimestre. Dans ces conditions, 143 000 emplois directs sont aujourd'hui menacés.

Spécifiquement, pour la restauration : **4 434 établissements de restauration** ont défailli en 2022, c'est 112,7 % de plus qu'en 2021. Sur le dernier trimestre, le rythme ne faiblit pas (+108 %). Au cours de l'année 2022, 2473 restaurateurs traditionnels (+ 119,8 %) et 1787 établissements de restauration rapide (+109 %) sont entrés en procédure ainsi que 803 débits de boisson (+101,3%). L'hébergement résiste mieux (279 ; +23,5 %).

(Etude Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 4^e trimestre et bilan 2022 »)

Cf. Restauration – 18 janvier 2023

[#restaurant](#) [#defaillances](#) [#fermetures](#)